

CONFÉRENCE

Actionnaires et entreprises face aux nouvelles recommandations du GAFi; la tutelle de l'Etat progresse...

Le mardi 13 octobre 2015,
de 8 heures à 10 heures.
Organisé par la CCIG, LALIVE
et Berney Associés.
À la CCIG, bd du Théâtre 4,
1204 Genève.

Frais de participation
membres CCIG : CHF 35.-.
Frais de participation
non membres : CHF 70.-.

Inscriptions auprès de
evenements@ccig.ch ou
sur le site web de la CCIG,
www.ccig.ch/agenda

En cas de désistement
non annoncé par e-mail
48 heures à l'avance,
les frais de participation
resteront dus.

Entrée en vigueur des nouvelles recommandations du GAFi

Avec l'entrée en vigueur
des nouvelles recomman-
dations du GAFi (Groupe
d'action financière),
la tutelle de l'Etat s'étend :

- Ces nouvelles recomman-
dations sonnent le glas
de l'anonymat lié aux actions
au porteur.
- La fraude fiscale devient
une infraction préalable au
blanchiment d'argent.
- Les paiements en liquide
seront désormais contrôlés.

Me Vincent **Tattini**, de
l'étude d'avocats LALIVE,
développera ces évolutions,
lourdes de conséquences
pour les entreprises, et
traitera plus particulière-
ment de la transparence
des personnes morales ;
François **Chevalley** et André
Mange, de la fiduciaire
Berney Associés, se con-
centreront sur les aspects
de compliance.